

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise  
Commune de Méry-sur-Oise

**DECISION DU MAIRE N° 2024/138**

*(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)*

**Objet : CONVENTION PORTANT SUR LA RESERVATION DE SEJOURS DE VACANCES AUPRES DE L'ORGANISME VIVA**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la mise en place par la Ville en 2024 d'une offre de séjours de vacances à destination des enfants et jeunes mérysiens de 6 à 14 ans ;

CONSIDERANT la volonté de la collectivité d'intégrer à cette offre des thématiques et des lieux de séjour diversifiés ;

CONSIDERANT les séjours à thème proposés par la SAS VIVA, immatriculée en tant qu'opérateur de voyages et de séjours.

**DECIDE**

**Article 1 :**

La passation d'une convention portant sur l'achat de séjours destinés à des enfants de 6 à 14 ans, selon la répartition suivante :

- quatre places pour « Mes vacances à la Ferme » (21-28/07 ou 28/07-4/08),
- douze places pour « Multi-activités au Château de St Fargeau (21-28/07 ou 28/07-4/08)
- et deux places pour « Riders Camp » (4 -10/08),

avec la SAS VIVA dont le siège social est sis 44-46 avenue Raspail à Gentilly (94250).

**Article 2 :**

La convention porte sur la réservation du nombre de places par séjour tel que détaillé à l'article 1, pour un prix total, après déduction des montants perçus en direct par l'organisme pour les enfants/familles bénéficiant du Colo ou des aides VACAF, de 13 521 € TTC (TREIZE MILLE CINQ CENT VINGT ET UN EUROS TOUTES TAXES COMPRISES),

Le règlement sera effectué en une seule fois, à l'issue des trois séjours.

**Article 3 :** Des crédits suffisants sont inscrits au Budget Primitif 2024 de la Ville.

**Article 4 :** Copie de la présente décision sera adressée à

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise ;
- Madame la Trésorière de l'Isle-Adam ;
- La SAS VIVA.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise, le **24 JUIL. 2024**

Le Maire,



**Pierre-Edouard EON**  
Vice-président du Conseil départemental  
du Val d'Oise



## CONVENTION SEJOURS DE VACANCES *Eté 2024*

Entre :

VIVA

44-46, avenue Raspail 94250 Gentilly Tel : 01.41 24 28 00 ; représenté par Monsieur Olivier Ducelier en qualité de président, ci-après désigné « l'organisme ».

Et :

La Ville de Méry-sur-Oise, 14 avenue Marcel Perrin, 95540 Méry-sur-Oise représentée par M. Pierre-Edouard EON, agissant en tant que maire, en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil Municipal portant délégations de pouvoir., ci-après désignée « le partenaire ».

Il a été arrêté ce qui suit

### ARTICLE I :

L'organisme est chargé d'effectuer pour le compte du partenaire la réservation de places pour le ou les séjours de vacances ci-après en annexe(s). A la date de rétrocession fixée d'un commun accord entre VIVA et le partenaire, ce dernier enverra le nombre d'inscrits. Seul le chiffre réel des inscrits sera facturé. L'organisme pourra accepter ou non les inscrits supplémentaires à la date de rétrocession ou au-delà.

Séjours retenus	Dates retenues	Durée	Nombre d'inscrits	Prix
Mes vacances à la ferme	Du 28/07/24 au 04/08/24	8 jours	2	758 €
Mes vacances à la ferme	Du 21/07/24 au 28/07/24	8 jours	1	758 €
Mes vacances à la ferme	Du 21/07/24 au 28/07/24	8 jours	1	379 €
Multi-Activités au Château de St Fargeau	Du 28/07/24 au 04/08/24	8 jours	3	828 €
Multi-Activités au Château de St Fargeau	Du 28/07/24 au 04/08/24	8 jours	6	828 €
Multi-Activités au Château de St Fargeau	Du 28/07/24 au 04/08/24	8 jours	1	628 €*
Multi-Activités au Château de St Fargeau	Du 28/07/24 au 04/08/24	8 jours	2	428 €**
Riders Camp	Du 04/08/24 au 10/08/24	7 jours	2	966 €

**TOTAL : 13 521 €**

\* après déduction du Pass Colo

\*\* après déduction des Bons VACAF

*PEE*



## ARTICLE II :

La liste des participants sera remise par le partenaire à l'organisme, au plus tard 30 jours avant le départ du groupe. Des inscriptions plus tardives pourront se faire en fonction des places restantes.

La responsabilité pleine et entière de l'organisme sera engagée dès la prise en charge des enfants, celle-ci étant fixée aux jours, dates et lieux prévus sur la convocation. Cette responsabilité cessera lors de la remise des enfants à disposition des parents.

## ARTICLE III :

L'organisme s'engage à organiser les séjours en accord avec son projet éducatif.

L'organisme s'engage à n'utiliser à titre d'hébergement que des locaux ayant obtenu l'agrément de la Commission Départementale de Sécurité (excepté pour les séjours en camping et à l'étranger pour lesquels aucun agrément n'est exigé).

Tous les séjours de l'organisme VIVA feront l'objet d'une déclaration auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports et obtiendront un récépissé qui sera fourni au partenaire sur simple demande. L'organisme s'engage à informer le partenaire de tout événement gênant le bon fonctionnement du séjour.

## ARTICLE IV :

L'organisme s'engage à assurer, outre la pratique des activités prévues par une équipe d'encadrement sportif et pédagogique répondant aux normes « Jeunesse et Sport », la nourriture, le logement des enfants et du personnel ainsi que la surveillance des enfants suivant la réglementation en vigueur concernant les « séjours de vacances ».

## ARTICLE V :

L'organisme avancera la somme pour le paiement des frais médicaux éventuellement engagés durant le séjour pour un participant. Ceux-ci lui seront remboursés par les familles au retour du séjour sur présentation des feuilles de maladies revêtues de la totalité des vignettes des médicaments prescrits et des ordonnances médicales nécessaires pour le remboursement de la Sécurité Sociale. Les dégâts éventuels occasionnés volontairement par les enfants lors des séjours seront remboursés sur présentation des factures de réparations par les familles.

PEE



## ARTICLE VI :

Les familles s'inscriront auprès du partenaire. Celui-ci fournira à VIVA la listes des inscrits et les responsables légaux des participants rempliront une inscription en ligne et auront un accès personnalisé à leur dossier excepté les éléments de prix et de facturation réservés à la collectivité.

L'envoi des documents séjour se fera de manière numérique.

L'organisme s'engage à fournir sur demande du partenaire, les listes du trousseau, les brochures et guides présentant les séjours et tenant lieu de conditions de déroulement et d'information préalable, et l'attestation d'assurance comme décrit à l'article IX.

Le partenaire peut contacter l'organisme à n'importe quel moment afin d'obtenir tous les renseignements souhaités sur les séjours ou les participants inscrits par lui.

Toutes les informations pratiques sur les séjours VIVA sont disponibles en ligne dans « Le Guide Viva » <http://www.vacances-viva.com/fr/le-guide.html>, qui est aussi disponible en version vidéo sur la chaîne Youtube VIVA <https://www.youtube.com/user/vacancesviva>.

## ARTICLE VII :

Le prix du séjour, ci-après défini en annexe, comprend :

- Les frais de dossier ou d'inscriptions.
- La pension complète (hébergement, nourriture cuisinée sur place).
- Le blanchissage (pour les séjours supérieurs à une semaine).
- Les salaires et charges concernant l'équipe d'encadrement sportif, pédagogique et cadre de vie.
- Le matériel et équipement d'activités.
- La mise en ligne et à disposition des parents des photos du séjour.
- Les assurances Responsabilité civile, accidents, rapatriement.
- Le transport aller-retour au départ de Paris.

Le prix du séjour ne comprend pas :

- Les frais médicaux.
- Les départs de province autres que ceux indiqués en page brochure, ceux-ci pourront faire l'objet d'un accord et d'une facturation complémentaires.
- La garantie tranquillité
- La sécuritaxe.

## ARTICLES VIII :

Dans le mois précédent le début du ou des séjours, et au plus tard 15 jours avant la date du ou des départs, l'organisme s'engage à fournir au partenaire les informations départ et toutes les coordonnées du centre.

PEE



## ARTICLE IX :

Pour toute mention non indiquée dans la présente convention, le partenaire accepte tacitement les conditions de vente de l'organisme VIVA annexées.

**Conditions d'annulation du fait du participant :** si l'annulation intervient :

- De 45 à 31 jours avant le départ, VIVA retiendra 30% du prix du séjour.
- De 30 à 20 jours avant le départ, VIVA retiendra 50 % du prix du séjour.
- De 19 à 8 jours avant le départ, VIVA retiendra 75 % du prix du séjour.
- Moins de 8 jours avant le départ, VIVA retiendra 100% du prix du séjour.

À défaut de notification écrite, ou pour non-présentation au départ, ou dès lors que le séjour est commencé : la totalité du prix du séjour est due.

VIVA recommande au partenaire d'opter au moment des choix pour la garantie tranquillité afin de pouvoir obtenir le remboursement des sommes engagées.

**Conditions de règlement :**

Le partenaire s'engage auprès de l'organisme à effectuer le paiement du séjour selon les modalités suivantes :

- Bon de commande établi avant le séjour.
- La facture totale sera payée à la fin de la saison suite au dépôt de la facture sur Chorus Pro.

## ARTICLE X :

Le partenaire se réserve la faculté de visiter avant et durant les séjours, les centres dans lesquels sont inscrits des enfants.

## ARTICLE XI:

**Données à caractère personnel :** Les données collectées et enregistrées par VIVA dans son système informatique ont pour finalité de permettre la gestion de l'inscription du participant à un séjour et l'exécution des différentes prestations afférentes, ainsi que la gestion d'opérations techniques pour améliorer et personnaliser les prestations et outils de VIVA (études, déduplication, maintenance, tests techniques, etc.).

Pour ces finalités, ces informations sont susceptibles d'être stockées, traitées et transférées par VIVA à des services internes et à des tiers (tels que les compagnies de transport, assurances, banques, prestataires de paiement, autorités douanières, autorités de tutelle, prestataires réceptifs, sous-traitants, sous-traitants techniques), y compris hors de l'Union européenne ainsi que dans des pays ne disposant pas d'un niveau de protection équivalent à celui de l'Union européenne. Ces tiers ne pourront accéder aux données personnelles des participants que pour les besoins liés à l'exécution de leur forfait et des prestations afférentes dans le strict respect de la législation applicable, notamment en matière de sécurité des données.

Ces données sont conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement. L'opposition du participant à la collecte, à l'enregistrement ou au transfert à des tiers, y compris à l'étranger, des données personnelles le concernant nécessaires à la vente ou à l'exécution d'un forfait et de ses prestations afférentes, engendrerait de facto l'impossibilité pour VIVA d'assurer tout ou partie de la prestation demandée.

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'PEE' in a stylized, cursive font.



Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général européen sur la protection des données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données personnelles, qu'il pourra exercer auprès de VIVA. Notre charte de confidentialité est téléchargeable sur notre site web à l'adresse suivante <https://www.vacances-viva.com/page/charte-de-confidentialite>

## ARTICLE XII :

L'organisme VIVA est titulaire :

- du N° d'opérateur de voyages et séjours IM 075100044 ,
- d'une garantie financière auprès de Groupama assurance et cautions. 8 rue d'Astorg-75008 Paris.
- D'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle ALLIANZ n° 603 820 38 cabinet ASSURINCO, 122 bis Quai de Tounis 31000 Toulouse.
- VIVA est membre de l'Union nationale des organisations de séjours éducatifs, linguistiques et écoles de langues (UNOSEL).

Le partenaire

L'organisme

A.....le.....  
(Lu et Approuvé)

A Paris le 16 juillet 2024  
(Lu et Approuvé)



Le maire  
Pierre-Edouard EON  
Vice-président du conseil départemental du Val D'Oise

VIVA  
44-46, avenue Raspail  
94250 GENTILLY  
Tél. : 01 41 24 28 00  
Fax : 01 45 46 57 41  
info@vacances-viva.com

Bonjour  
Christophe Ducelet



## ANNEXES

### MES VACANCES À LA FERME 4-5 ans et 6-9 ans

Traire une chèvre, soigner les lapins, faire cuire du pain, c'est ce que tu feras **dans la ferme ancienne de Saint Fargeau !** Tu iras faire du poney, du vélo ou encore t'occuper du jardin...

Le soir, tu t'endormiras en pensant aux lapins que tu retrouveras le lendemain.

### LES ACTIVITES

#### Chaque jour trois créneaux d'activités sont proposés :

- Vie de la ferme et soins des animaux (lapins, poules, moutons, vaches, chèvres et chevreaux, ânes, poneys, cochons...) 2 à 3 *séances par semaine*.
- Balades à poney : 2 *séances par semaine*.
- Baignade.
- V.T.T. (draisiennes ou roues si nécessaire).
- Cuisine (pain, pâtisserie).
- Activités manuelles (dessin, peinture, modelage...).
- Jardinage.
- Chant.

**Des veillées, une sortie au marché le vendredi et un grand jeu dans la semaine.**

### ENCADREMENT

**Les animateurs VIVA spécialistes d'une activité suivent et encadrent les enfants tout au long du séjour.**

- 1 directeur (trice) B.A.F.D et 1 assistant(e) sanitaire.
- 1 animateur (trice) pour 4 enfants de 4-5 ans et 1 animateur (trice) pour 6 enfants de 6-9 ans.

### LIEU

**À 175 km de Paris, notre centre est situé face au lac de Saint Fargeau dans l'Yonne en Bourgogne à 3 km du village sur un grand espace arboré et calme.**

La plupart des activités se déroulent dans l'enceinte du centre. Le potager est sur place. Une salle d'activités permet la pratique des activités d'intérieur et les veillées. Le parc du château où se déroulent les balades à poney et la ferme pédagogique se situent à 7 min en minibus.

### HEBERGEMENT

**Capacité : 30 enfants (4-5 ans) et 30 enfants (6-9 ans).**

Chambres de 3 à 4 lits (4-5 ans) et de 5 lits (6-9 ans) toutes équipées de lavabos. Douches et WC à proximité immédiate dans le couloir. La salle à manger donne sur le lac. Tous les repas sont élaborés sur place par notre cuisinier.

### TRANSPORT

- Voyages accompagnés au départ de Paris en car Tourisme (vidéo, climatisation) ou train.  
Paris/Saint-Fargeau : 2h15.
- Voyages organisés au départ des villes suivantes (sauf pour les séjours de 5 jours) : Le Havre, Lille, Lyon, Angers, Nantes, Bordeaux, Toulouse et Marseille.

### LE PLUS VIVA

+ Idéal pour un premier départ.

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'P', 'L', and 'E' in a stylized, cursive font.



### CHATEAU DE SAINT FARGEAU- 6-12 ans

#### Multi activité

Vivre au cœur du Château dans un environnement exceptionnel. **Une expérience unique en France !**

#### LE PLUS VIVA

Spectacle Son et Lumière du Château devant 4000 spectateurs.

#### LES ACTIVITES

**Formule Multi-activité.** Les enfants choisissent 3 fois par jour les activités qu'ils désirent pratiquer parmi plus de 10 disciplines :

- Equitation,
- Escrime, tennis, tennis de table
- Arts martiaux, combat au bâton
- Gymnastique sportive, danse
- Jonglerie, théâtre, musique, Beaux-arts

**La visite du Chantier médiéval de Guédelon avec un atelier médiéval.**

**Une participation pour tous au « Spectacle Son et Lumière »** (du 12 juillet au 24 août 2024 inclus).

**Des veillées chaque soir, une sortie au marché le vendredi et un grand jeu dans la semaine.**

#### ENCADREMENT

**Chaque animateur VIVA encadre les enfants en vie quotidienne et dans une activité de sa compétence.**

- 1 directeur (trice) BAFD et 1 assistant(e) sanitaire.
- 1 animateur (trice) pour 6 enfants.
- 1 titulaire du Brevet d'Etat d'Equitation organise et encadre l'activité équitation.

#### LIEU

**Le Château de Saint Fargeau est situé dans l'Yonne en Bourgogne à 175km de Paris.**

Trois salles d'activités d'intérieur dans les tours du château, un parc de style anglais, 110 hectares de forêt et une grande pièce d'eau, deux prés avec une trentaine de poneys et double-poneys et une sellerie attenante, un chapiteau, permettent le déroulement de toutes les activités sur place dans un cadre exceptionnel. Trois courts de tennis sont à proximité immédiate. Le château de Guédelon est à 15km en car de Saint Fargeau.

#### HEBERGEMENT

**Capacité : 90 enfants**

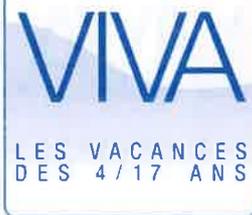
Chambres de 4 à 6 lits dans une aile du château. 80% des chambres sont équipées de douches et lavabos. Des sanitaires sont présents à chaque étage.

Les anciennes cuisines sont devenues notre salle à manger. Tous les repas sont élaborés sur place par notre cuisinier.

#### TRANSPORT

- Voyages accompagnés au départ de Paris en car Tourisme (vidéo, climatisation)
- Paris/Saint Fargeau : 2h15.

A handwritten signature in blue ink, consisting of the letters 'PEE' in a stylized, cursive font.



## RIDERS CAMP

8-11 et 12-14 ans

### France

**Sur terre ou sur océan, viens découvrir l'ambiance d'un Riders Camp** : Freestyle, tricks, surf and sun ? Welcome to Mimizan !

### LES ACTIVITES

Au programme chaque semaine, **1 séance de ride par jour** sur terre ou sur mer :

- 3 séances de **skate ou trottinette freestyle** encadrées par un moniteur dans l'un des plus **beaux skate-parks de la région** situés à quelques minutes de vélo du centre.
- 2 séances de **surf ou de bodyboard**. Apprendre à lire l'océan, à appréhender les vagues et surtout à  **rider sa planche pour faire le plein de sensations !**

### En plus au programme :

**Baignade**, vélo, détente, et jeux en piscine, en mer, au lac.

Sports collectifs (Basket, baseball) et Beach sports (volley ; soccer ; ultimate)

Accès au skate parc pour réaliser des tricks en skate ou trottinette.

**Des veillées complètent le programme.**

### ENCADREMENT

Chaque animateur VIVA encadre les jeunes et dans une activité de sa compétence.

1 directeur (trice) BAFD , Assistant(e) sanitaire

1 animateur (trice) pour 8 jeunes.

1 surveillant de baignade

1 moniteur diplômé Brevet d'Etat pour l'activité freestyle.

Des maîtres-nageurs sauveteurs diplômés d'état encadrent les séances aquatiques.

### LIEU

**Situé au cœur des Landes le Centre « Lac et Océan » est situé à 120 km de Bordeaux et à 4H de Paris.** Notre site comporte une piscine, des terrains de sport, un court de tennis à 6 minutes en bus de la plage de Mimizan bordant l'Océan Atlantique. Les transferts vers les activités s'effectuent en car privatisé ou à vélo. Le skate-park est accessible à 10 min de vélo ou trottinette via une piste cyclable.

### HEBERGEMENT

Capacité : 20 jeunes

Notre camp se situe sur une grande aire naturelle du centre bordée par la pinède. Il est composé de grandes tentes avec 6 lits simples. Le bloc sanitaire équipé de 7 WC, 7 douches et 14 lavabos se situe à proximité. Tous les repas sont élaborés sur place par le cuisinier. Les menus sont variés et équilibrés.

### TRANSPORT

Voyages Accompagnés en TGV + car au départ de : Paris, Lyon, Marseille, Lille, Le Havre, Nantes, Toulouse et en car au départ de Bordeaux.

### INFORMATIONS PRATIQUES :

Attestation d'aptitude à la pratique des activités nautiques.

Prévoir un sac de couchage

Matériel et protections fournis (casque)

Possibilité de venir avec sa trottinette freestyle.

**Le plus** : Un summer camp aux vibrations océaniques !

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'P.L.E.', is located in the bottom right corner of the page.







